



Question orale de M. TOJEROW : Maintien de la gratuité des fournitures scolaires de P1 à P3 pour les familles des écoles communales.

Question orale de Mme KOKAJ : Suppression de la gratuité des fournitures scolaires pour les enfants de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} primaire : quelle alternative pour nos écoles communales ?

M. Tojerow rappelle que Mme le Ministre de l'Enseignement obligatoire a décidé de supprimer la gratuité des fournitures scolaires pour les élèves des trois premières années du cycle primaire, pour la remplacer par un système compliqué à mettre en œuvre, et qui de surcroît stigmatise les familles modestes et pénalise les familles relevant de ce qu'on appelle communément la classe moyenne.

Pour éviter ces effets négatifs, la commune ne devrait-elle pas prendre des dispositions pour maintenir le système actuel, voire l'étendre à l'ensemble du cycle primaire ?

Selon les estimations du groupe socialiste, le coût resterait modeste, et M. Tojerow a par ailleurs des pistes d'économie alternatives à proposer.

M. Kokaj signale que tous les enfants n'arrivent pas avec un cartable également rempli en commençant l'école primaire. Dans les petits cartables, ce ne sont ni les mêmes collations (quand il y a des collations), ni les mêmes souvenirs de vacances à raconter (quand il y a des vacances), ni le même matériel scolaire.

Le contenu du cartable de l'enfant n'est pas le fait de son mérite, de sa curiosité, de son envie d'apprendre, de son intelligence ou de l'importance que ses parents accordent à l'école ; il est le fait des revenus de ses parents, d'arbitrages difficiles dans le budget serré de certaines familles en situation de vulnérabilité sociale. Et on ne cesse de répéter au sein de cette assemblée que les familles précarisées sont en augmentation à Uccle.

Le contenu de ce cartable n'est pas sans effets sur le parcours scolaire des enfants. De nombreuses études démontrent l'impact des inégalités de départ sur le taux de réussite. C'est pourquoi l'extension de la gratuité au moins des fournitures scolaires représente une garantie du respect du droit de chaque enfant à un enseignement gratuit mais aussi un soulagement pour les familles précarisées.

Mme le Ministre de l'Enseignement obligatoire a annoncé la suppression de la gratuité de ces fournitures.

L'alternative suggérée est complexe et participera (singulièrement à Uccle où une réelle mixité sociale existe au sein des écoles communales) à créer deux équipes : l'une composée des enfants dont les parents ont les moyens d'acheter le matériel de leur choix et l'autre composée de ceux qui reçoivent le matériel de l'école.

Il s'agit là d'une situation stigmatisante qui n'est jamais propice aux apprentissages et qui rend le quotidien scolaire parfois douloureux.

Quel est le montant approximatif du coût des fournitures scolaires par enfant (montant jusqu'ici pris en charge par la Fédération Wallonie-Bruxelles) ?

Le Collège est-il favorable au maintien et à la prise en charge de cette gratuité ?

Mme l'Echevin Gol-Lescot remercie M. Tojerow et Mme Kokaj pour leurs questions orales respectives, qui démontrent leur attachement à l'enseignement communal.

Il est cependant encore un peu trop tôt pour fournir des éléments concrets. Suite à sa demande de renseignements, Mme l'Echevin Gol-Lescot a obtenu la réponse suivante : « La gratuité n'est pas supprimée, mais le budget est raboté et le dispositif, révisé ; il n'est plus prévu d'octroyer un forfait pour les élèves mais d'injecter une partie des budgets dévolus au fonctionnement des écoles de manière à laisser aux directions et aux équipes éducatives une liberté de gestion pour cibler les enfants qui en ont besoin de la 1^{ère} à la 6^{ème} primaire ». Le message n'est donc pas encore très clair.

Quoi qu'il en soit, pour les classes maternelles, la commune reçoit un montant de 75 € par enfant, auquel elle ajoute 47 € du budget communal. Sur le montant subsidié de 75,10 €, 52,57 € sont consacrés aux fournitures scolaires, le reste étant utilisé pour les sorties au musée, les classes de dépaysement et les autres ateliers créatifs.

Pour les classes de la 1^{ère} à la 3^{ème} primaire, la commune reçoit un montant de 79,43 €, auquel elle ajoute 27 € du budget communal. Une somme de 56 € est consacrée à l'achat de matériel scolaire, le reste étant dévolu également aux activités.

L'achat de fournitures scolaires en vrac ne s'avère pas moins cher qu'un achat à l'unité. Il faut lancer des appels d'offre, auxquels, malheureusement, peu de sociétés sont capables de répondre vu le volume d'achat. Par ailleurs, un achat en vrac pose des problèmes pratiques, dont les écoles n'ont pas manqué de se plaindre : en effet, vu que les classes des sections maternelles et des 3 premières années du cycle primaire accueillent respectivement 1.300 et 1.235 élèves, un achat en vrac signifie qu'il faut répartir en autant de paquets séparés des lots de milliers de crayons rouges et de crayons bleus reçus en vrac.

À titre tout à fait personnel, Mme l'Echevin Gol-Lescot serait favorable à l'instauration d'une certaine progressivité par le biais d'une évaluation des possibilités financières des parents. Donner davantage aux parents qui en ont réellement besoin permettrait en effet de relancer les petites papeteries locales et éviterait d'imposer des choix standardisés, vu que les enfants pourraient plus facilement obtenir les couvertures de cahier qu'ils désirent.

La solution qui semble se dessiner consisterait à laisser la charge du choix aux directions d'école et aux équipes pédagogiques. Si c'est effectivement le cas, il s'agira d'une difficulté supplémentaire à gérer.

On pourrait aussi envisager la constitution de « kits » individualisés, dans un contexte où certains devraient les acheter et d'autres non.

Mme l'Echevin Gol-Lescot participera la semaine prochaine à une rencontre avec Mme le Ministre de l'Enseignement obligatoire et Mme le Ministre-Président de la Communauté française et reviendra auprès du Conseil dès qu'elle aura davantage de précisions.

M. Tojerow estime sur le plan des principes que l'école publique doit être gratuite pour tout le monde quels que soient les revenus des parents, vu que ceux-ci financent les services publics au prorata de leurs revenus via l'impôt.

M. Tojerow a transmis il y a quelques mois le rapport de l'Inspection des frais scolaires, selon lequel la mutualisation du matériel grâce à la gratuité aurait de nombreux effets bénéfiques, y compris sur le plan pédagogique.

Mme Kokaj apprécie beaucoup la proposition relative à l'achat de kits qui seraient les mêmes pour tous les enfants et pour lesquels les écoles détermineraient ce qui est payant et ce qui ne l'est pas.

En matière de fournitures scolaires, Mme Kokaj estime qu'il est préférable que les enfants ne se comparent pas les uns aux autres, de manière à se concentrer sur leurs apprentissages.